

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2023

ARTICLE 4 - Critères de sélection et modalités d'appréciations

Pour pouvoir concourir, les immeubles devront avoir été décorés sans interruption de date, du 9 décembre 2023 au 30 décembre 2023.

Le jury retiendra plus particulièrement les critères suivants :

- L'effet général
- L'esthétique de la décoration
- Les types de décorations utilisés
- L'interprétation personnelle - l'originalité

Toutes les décorations seront prises en considération, quels que soient les décors utilisés (guirlandes, bougies, végétaux, sapins, houx, gui, personnages, etc.).

Il sera tenu compte de la sobriété énergétique et de tout élément extérieur participant à l'harmonie de l'ensemble.

ARTICLE 5 - Catégories du concours

Des prix seront décernés aux participants dans les catégories suivantes :

- Balcon et/ou façade de maison
- Maison et son jardin
- Bâtiments collectifs

Le jury se réserve le droit de modifier les catégories en fonction des lieux décorés.

ARTICLE 6 - Palmarès et prix

Le palmarès sera rendu public à l'issue de la période de Noël. Des prix sont attribués aux réalisateurs des décorations primées sous forme de bon(s) d'achat - valable(s) dans les commerces éloyiens.

Des prix spéciaux peuvent être attribués par le jury en cas de décoration exceptionnelle, inattendue, inclassable, etc.

ARTICLE 7 - Divers

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Aucune réclamation ne saurait être acceptée.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Les membres du jury local ne peuvent participer à ce concours.

La Municipalité se réserve le droit d'utiliser les photographies des réalisations prises à cette occasion dans le cadre de ses publications.

Les décorations seront installées dans le respect des règles en vigueur et sous la responsabilité des participants. La Municipalité se dégage de toute responsabilité notamment sur le montage et l'utilisation des décorations réalisées dans le cadre du concours.





Concours 2023
BULLETIN DE PARTICIPATION

SYSTÈME DE NOTATION

Les décorations de chaque participant seront jugées selon les critères suivants :

- Effet général
- Esthétique
- Types de décorations utilisées
- Interprétation personnelle

Le 1er prix est attribué au participant dont la note totale est la plus forte. La participation au concours est entièrement gratuite.

À adresser ou à déposer
 jusqu'au 9 décembre 2023
 à la Mairie de Saint-Eloy-les-Mines.

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2023

Prénom

Nom

Adresse
 63700 Saint-Eloy-les-Mines

Téléphone

Mail

souhaite participer au concours 2023 des maisons décorées pour

une façade de maison et/ou de balcon

une maison et son jardin

un logement dans un immeuble collectif

ARTICLE 1 - Objet du concours

La Commune de Saint-Éloy-les-Mines organise un concours destiné à récompenser les plus belles réalisations en matière de décorations extérieures d'immeubles ou vitrines situées sur la commune, pendant la période de Noël.

ARTICLE 2 - Déroulement du concours

Le jury visitera l'ensemble de la Commune au cours de la période énoncée dans l'article 4.
 Il sera composé de membres du Conseil Municipal et de l'Association des Commerçants Éloysiens.
 Une catégorie hors-concours est prévue pour les réalisations non-inscrites mais dont la qualité mérite une distinction du jury.
 L'accord des éventuels lauréats sera néanmoins demandé au préalable.
 Le jury peut retirer du concours toutes les réalisations jugées insuffisantes.

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tout particulier locataire ou propriétaire domicilié sur le territoire de la Commune de Saint-Éloy-les-Mines, ainsi qu'aux commerçants et artisans Éloysiens disposant d'une vitrine. Quelle que soit la catégorie retenue (balcon, façade, vitrine, etc.), les décors en rapport avec les fêtes de Noël devront être visibles de la rue ou d'une voie publique.
 L'inscription au concours se fait par l'intermédiaire du bulletin ci-joint, à déposer en Mairie de Saint-Éloy-les-Mines.
 La date limite d'inscription est le 9 décembre 2023 inclus. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Une seule inscription par foyer (même adresse) sera prise en compte, dans une seule catégorie.

